



MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise - Canton de Pontoise

Rue du Four – 95830 FREMECOURT

Tél : 01-34-66-62-84

Mail : mairiefremecourt@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 mars 2021

Sous la présidence de BALAN Stéphane, Maire de Frémécourt.

Membres présents : GILLES José, BAHRI Joëlle, ROSIER Claude-Bernard, BOURRAT Marie-Pierre, JOLLY Philippe, LEGRAND Sylvain, MARTEAU Daniel, VIGNON Richard, ZAMIA Eric, BOUDJLAL Marie-Line.

Absents excusés : ELICHABE Sandrine, procuration à ROSIER C.-B. ; CROCHARD Bruno, procuration à Zamia E. ; CASTELLARNAU Sandrine, procuration à BOUDJLAL M.-L. ; RIMBERT Gwénaëlle procuration à MARTEAU D.

Secrétaire de séance : BOURRAT Marie-Pierre

La séance est ouverte à 10 h 14

Lecture est faite de l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2020

Ce procès verbal du 7 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées. Des membres du Conseil sollicitent la possibilité de lire les PV avant leur affichage dans le village. M. le Maire indique qu'on dispose d'un délai légal d'une semaine pour la mise en forme et l'affichage, ce qui est court.

2) TRANSFORMATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE EN ECOLE PRIMAIRE

A ce jour, l'école de Frémécourt est une école « élémentaire » et la directrice sollicite le statut d'école « primaire » pouvant ainsi regrouper les classes de maternelle et de primaire. Pas de changement majeur pour la commune mais cela permettra à Mme COLOMB de postuler à des postes d'enseignant en maternelle, ce qui n'est pas possible aujourd'hui. De ce fait, la directrice pourrait en outre avoir en charge tous les enfants dès le CP et Mme COLOMB les PS / MS et GS.

Approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

3) FORAGES SUITE A L'ETUDE DE SOL POUR L'AIRE DE JEUX

L'implantation d'une aire de jeux et l'agrandissement du terrain multisports derrière la mairie nécessitent des études de sols approfondies en raison des mouvements de terrain.

M. le maire rappelle qu'une première étude a été lancée en février pour un montant de 12 708 € comprenant la recherche d'anomalie de densité dans le sous-sol par la méthode de micro gravimétrie. Une présentation des résultats est faite, dont il ressort que le nombre de forages initialement proposés par la société (3 ou 4) est insuffisant pour déterminer en toute sécurité l'emplacement de l'aire de jeux et du terrain multisports. Aussi est-il proposé de réaliser une dizaine de forages (20 m de profondeur) et une présentation des points de forages choisis en fonction des anomalies est faite. Un devis complémentaire d'un montant de 7 560 € est donc soumis à l'approbation des membres du Conseil municipal pour ces forages supplémentaires.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

Il est également proposé de recontacter les différentes entreprises devant participer à la réalisation du projet d'aire de jeux afin d'affiner les devis en fonction de l'emplacement de ce dernier.

4) CESSION PAR LA COMMUNE D'UNE PORTION DE TERRAIN A M. POUCKET

M. le maire expose au Conseil que :

- La commune possède sur la parcelle B-746, 4 sente des Vignes à Frémécourt, une maison d'habitation qu'elle loue depuis de nombreuses années. Le plan cadastral montre qu'une petite partie du terrain, située côté nord-est de ladite maison, se trouve en fait enclavée dans le terrain cadastré B-745 de M. POUCKET et devant une des fenêtres de sa propre maison. Cette petite pièce de jardin n'a aucun intérêt pour la commune et constitue une aberration manifeste, comme cela se voit sur le plan ci-annexé.

- M. POUCKET a par ailleurs aimablement accepté, au cours du précédent mandat, que deux réverbères dédiés à l'éclairage public soient installés sur les murs de sa maison.

En conséquence de quoi, M. le maire demande au Conseil de l'autoriser, au nom de la commune de Frémécourt, à céder à M. POUCKET cette petite portion d'environ 8,5 m² de la parcelle B-746 qui déborde devant la maison de ce dernier, pour le prix de 1 000 euros hors frais, et aux conditions qui suivent :

- Il ne sera fait par la commune aucun bornage de la portion de terrain cédée, celle-ci étant naturellement délimitée de deux côtés, par le pignon de la maison communale et par son prolongement en ligne droite jusqu'à la sente des vignes qui passe devant ; les deux autres côtés touchant à la parcelle B-745 de M. POUCKET. Le tout conformément au plan ci-annexé, qui sera entériné par division cadastrale. Les frais de la division réalisée par un géomètre seront à la charge de la commune.

- Il sera stipulé dans l'acte de vente et dans tous actes de mutation ultérieurs que le propriétaire de la portion de terrain cédée n'aura pas le droit d'y ériger quelque nouvelle construction que ce soit le long du pignon de la maison communale, ni le droit d'entreposer quoi que ce soit le long de ce pignon.

- M. POU CET fera son affaire personnelle de la clôture de la portion de terrain qui lui est cédée, après avoir demandé en mairie l'alignement à respecter côté sente des Vignes. Il prendra également à sa charge les frais liés à la transaction, en particulier les frais d'acte notarié, lequel sera passé devant le notaire de Marines.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

5) TAUX D'IMPOSITIONS

Les taux d'impositions restent inchangés par rapport à l'imposition 2020.

6) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

M. BALAN indique que le budget 2021 a été préparé avec Mme MOREL, comptable de la commune, et l'aide de J. GILLES, premier adjoint. Il met l'accent sur le contrat rural (aires de jeux, réfection de trottoirs, mur du cimetière...) et l'embellissement du village (fleurissement, décoration de Noël, etc.).

Le budget primitif présenté au Conseil municipal est adopté à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

La commission des finances regrette toutefois de ne pas avoir été sollicitée pour préparer le budget.

7) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

M. BALAN expose le compte administratif de l'exercice 2020, qu'il a préparé avec la comptable Mme MOREL. Il se retire de la séance conformément à la loi et c'est donc M. GILLES, premier adjoint qui soumet ce document à l'approbation du Conseil.

Le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité.

8) QUESTIONS DIVERSES

a) PERSONNEL PERISCOLAIRE

Faustine DUCATILLON, ATSEM, ne renouvellera pas son contrat pour la rentrée de septembre prochain. Ainsi, la mairie va devoir rechercher un/une ATSEM diplômé(e). Par ailleurs, l'aide bénévole apportée par des conseillers municipaux les midis pour la cantine a ses limites et M. le Maire souhaite rechercher une personne supplémentaire pour un CDD à temps partiel afin de s'occuper des enfants pendant l'heure du repas et lors de la garderie du soir. Ce dernier point permettant de libérer Aurélie LIESNARD pour effectuer le ménage de l'école de manière plus approfondie.

b) FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Il a été prévu de mettre en place plusieurs gros pots de fleurs aux quatre entrées du village. Les fournisseurs des collectivités étant excessivement chers en la matière (2 à 3 fois plus chers), il a été décidé d'ouvrir un compte chez Truffaut. Par ailleurs, il a été proposé de faire une collecte de graines et boutures auprès des frémécourtois qui souhaiteraient participer au fleurissement du village.

c) SMIRTOM

Une augmentation de la contribution communale au SMIRTOM (Syndicat des Ordures Ménagères) est prévue, passant de 93 € à 95 € par usager.

Une nouvelle déchèterie va être installée à Vigny.

Une campagne sur le compostage a été lancée par le SMIRTOM afin de permettre l'acquisition de composteurs par les habitants qui souhaitent en bénéficier. Le financement de cette opération sera réparti de la façon suivante : 1/3 financé par le SMIRTOM ; 1/3 financé par la région et 1/3 à la charge de l'utilisateur qui en fera la demande.

d) TRAVAUX A LA MAISON COMMUNALE

Les travaux d'aménagement intérieur de la maison communale (4 sente des Vignes) ont repris cet hiver et considérablement avancé. Après les enduits réalisés par un professionnel, l'employé communal Fabian HUART, aidé des bénévoles E. ZAMIA et D. MARTEAU a pu entreprendre les peintures, qui sont en cours d'achèvement. Il reste la pose du carrelage dans les sanitaires, la plomberie et la cuisine aménagée.

Au vu de l'arrivée du printemps, Fabian HUART va devoir s'occuper des espaces verts et il y aurait besoin de renforts pour finir les travaux intérieurs. Un appel au volontariat au sein du Conseil sera lancé via Whatsapp.

Il est actuellement prévu de mettre la maison en location mi-mai si tout va bien.

e) LOTISSEMENT DE LA MARETTE

Le nettoyage de la Marette a été effectué en 2020 avec élagage et coupe des arbres. Des travaux de consolidation des berges de la mare sont à prévoir, mais M. GILLES a découvert qu'en fait le terrain n'appartient pas à la commune, mais toujours à l'« Agence Moderne » promoteur du lotissement il y a plusieurs dizaines d'années. Cette société créée en 1962 ayant été dissoute fin 2004, le terrain vague et la voirie du lotissement se retrouvent sans propriétaire connu.

Un arrêté municipal a été pris afin de pouvoir y effectuer des travaux en l'absence de manifestation d'ayant droits.

f) FREMECOURT MAG

La commission communication a réalisé un premier numéro de « Frémécourt le Mag », dépliant plus sophistiqué que l'habituelle « Frémécourtoisie », afin d'informer la population des nouvelles locales. Il semble qu'il y ait un bon retour des habitants.

g) CALVAIRE DU CIMETIERE

Le calvaire du cimetière étant tombé au cours d'une tempête fin 2019, des devis avaient été signés pour sa rénovation complète par le maire sortant M. BOUILLIANT en mars 2020, pour un montant total de 9 996 €. Nous aurions souhaité renégocier les tarifs avec la société spécialisée JMB de Fresnes-L'Éguillon chargée de ce dossier, mais cela n'a pas été possible car elle est venue récupérer les différentes parties du calvaire pour le remettre en état sans nous prévenir ! Force est donc d'honorer ce contrat.

h) FRAIS DE SCOLARITE EXTERIEURS

Depuis 2016, une famille du village a bénéficié d'une dérogation pour mettre ses deux enfants dans une école extérieure où enseigne l'un des parents, comme c'est souvent l'usage. Cette dérogation avait été accordée chaque année par le maire sortant sous réserve de ne pas prendre en charge les frais de scolarité ; toutefois les conventions de dérogation ont mal été établies au niveau de la prise en charge ou non des frais, et la commune d'accueil réclame à ce jour tout l'arriéré depuis 2016, pour un montant d'environ 3 000 €.

M. le Maire et Mme BOURRAT, adjointe en charge des questions scolaires, vont se rapprocher de la commune d'accueil des enfants pour essayer de solutionner cette affaire.

i) PORTAIL DE LA MAIRIE

Il s'avère que le portail de la mairie a été mal installé il y a un an environ et de ce fait tombe souvent en panne. L'électricien travaillant avec la commune, M. LACHAISE, a proposé le changement de la motorisation, mais le problème semble plutôt provenir de la crémaillère mal posée, qu'il conviendrait de fixer plus sérieusement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 57.